

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00527

FONDS DE CONCOURS DESIGN DANS LES COMMUNES – SAINT-CHAMOND

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 30

Nombre de voix : 112

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, Laurent CHAPUIS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Solange MORERE, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jacques PHROMMALA donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Patrick BOUCHET, M. Henri BOUTHEON, M. David FARA, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Evelyne ORIOL, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2024

FONDS DE CONCOURS DESIGN DANS LES COMMUNES – SAINT-CHAMOND

Par délibération n°2024.00059 du 08 février 2024, Saint-Etienne Métropole a approuvé un règlement administratif et financier pour l'attribution de fonds de concours Design investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole, fondé sur l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par renvoi de l'article 5217-7.

Ce dispositif d'intégration d'une démarche de design dans la conception d'un service, d'un aménagement ou d'un équipement public s'inscrit dans la démarche engagée par la Métropole de mener des actions de différenciation et d'innovation en développant des démarches de design spécifiques sur l'ensemble de son territoire.

La commune de Saint-Chamond a présenté un projet d'aménagement mobilier et de végétalisation de l'espace piéton du centre-ville éligible à l'attribution du fonds de concours design dans les communes.

La commune a fait appel au studio de l'architecte - designer de Guillaume Crédoz (Post Industrial Craft) et PRO URBA

La démarche de design pilotée par la commune permettra :

- de concevoir des espaces de respiration, de pause, de fraîcheur, de convivialité qualitatifs des rues piétonnes, des parcours en mode doux (piétons, vélos,...) adaptés aux divers usages et publics : assises statiques et « actives », jeux pour enfants, rack à vélo, support végétal... ;
- de proposer un aménagement de l'espace public qualitatif, innovant, impactant, différenciant, répondant aux attentes et besoins des usagers ;
- de mettre en œuvre une démarche de co-construction de ces espaces avec les usagers, les commerçants, les habitants, les techniciens des services de la ville ;
- d'initier des phases d'expérimentations dans l'espace public afin de collecter des retours d'expériences des usagers et des acteurs économiques pour réajuster et adapter la pertinence des lieux d'implantations et la typologie des mobiliers,...

La nature des travaux porte notamment sur le diagnostic et l'expérimentation, la conception et la production de mobilier.

L'opération est engagée depuis juillet 2023 et le calendrier prévisionnel prévoit une première phase d'expérimentation de production et d'implantation de mobilier de mai à octobre 2024 et une deuxième phase d'expérimentation et de déploiement d'octobre 2024 à mars 2025.

Une autorisation de démarrage anticipé des travaux a été accordée à la commune le 25 avril 2024.

Le coût prévisionnel des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune est de 93 398 € HT (112 077.60 € TTC).

L'ensemble des dépenses éligibles du plan de financement présenté par la commune a été pris en compte.

Sur cette base, il est proposé une participation financière de la Métropole, au titre du fonds de concours Design dans les communes, à hauteur de 9 000 € représentant 9.64 % du montant total prévisionnel des dépenses éligibles HT.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la commune.

Le projet de convention avec la commune, ci-joint, fixe les modalités administratives et financières de l'aide de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution du fonds de concours Design dans les communes à la commune de Saint-Chamond pour son projet d'aménagement mobilier & de végétalisation de l'espace piéton du centre-ville à hauteur de 9 000 € en crédits d'investissement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 : DESI/2041411/DESIM.**

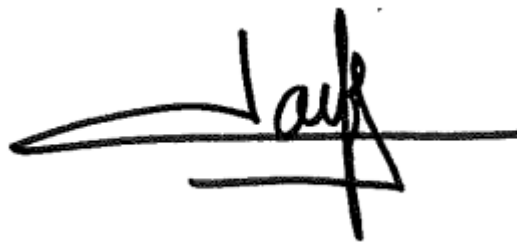
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE